

**A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **PNEU2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
Structure du programme .....	3
Programme .....	3
Programme détaillé par matière .....	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	

## PNEU2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2<sup>e</sup> cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en pneumologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres 1<sup>o</sup> à 2<sup>o</sup> en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein, dont une formation de base en médecine interne de trois ans au moins et une formation supérieure en pneumologie d'au moins trois ans. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## PNEU2MC - Profil enseignement

---

Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

## o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WINTR2313	Questions spéciales de médecine interne, 3e année	Jean Cyr Yombi (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]						X		
○ WINTR2383	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]						X		
○ WINTR2393	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]						X		

## o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2314	Questions spéciales de pneumologie (U et IU), 4e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]						X		
○ WPNEU2384	Stages cliniques de pneumologie 4e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]						X		
○ WPNEU2394	Stages cliniques de pneumologie 4e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]						X		

## o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2315	Questions spéciales de pneumologie (U et IU) 5e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]							X	
○ WPNEU2385	Stages cliniques de pneumologie 5e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]							X	
○ WPNEU2395	Stages cliniques de pneumologie 5e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]							X	

## o Sixième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2316	Questions spéciales de pneumologie (U et IU) 6e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [50h] [5 Crédits]								X
○ WPNEU2386	Stages cliniques de pneumologie 6e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [24 Crédits]								X
○ WPNEU2396	Stages cliniques de pneumologie 6e année, 2e partie		FR [q3] [] [16 Crédits]								X
○ WPNEU2376	Mémoire de pneumologie		FR [q2] [] [15 Crédits]								X



## PNEU2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*

*Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

*Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

### Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

### **Commission de sélection**

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

### Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

### Deuxième partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en pneumologie.

Rédaction d'un **mémoire** (20-25 pages) sur un sujet de pneumologie. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service. Publication d'un article.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en pneumologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Secrétariat du service clinique en pneumologie

[Carine Relvas](#)

Tél. 02 764.10.54

### Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

## Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](#) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](#)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (